COLLIER d'enfant de l'assistance publique

N° d’inventaire
2006.0.638
Ensemble d’éléments:
Non
Lot d’éléments:
Non

Description
Thème:
Nourrices / Enfants de l'Assistance
Matières ou matériaux:
metal
Marques sur l'objet
Oui
Précisions sur les marques
" 70 1722 ASE 75 "
État de conservation des objets:
Très bon

Statut
Propriétaire actuel (ne pas en tenir compte):
PNRM
Lieu de collecte de l’objet:
Menessaire

Contexte historique
Lieu d'utilisation
Morvan
Période d'utilisation:
1900-1920
Fabricant:
Inconnu

Commentaire description de l’objet
Au moment même où il est procédé à l’inscription du pupille (enfant abandonné et recueilli par l’AP) sur des « livres matricules » ,on lui passe au cou un collier rivé au moyen d’une petite presse- pince supportant une médaille qui reproduit le numéro de registre. Ce collier qui ne doit pas être enlevé avant la septième année, a pour but d’assurer l’identité de l’enfant et d’empêcher toute tentative de substitution. En cas de rupture fortuite, le procès-verbal et le signalement de l’enfant sont consignés dans son livret de pupille. De facture assez simple, certains collier ressemble à un petit chapelet en perles de buis orné d’une médaille de Saint-Vincent-de-Paul (avant 1914)